

# **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019**

Les Budgets Primitifs 2019 seront soumis au Conseil Communautaire lors de sa séance ordinaire du lundi 25 mars 2019. Pour l'année 2019, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée compte 17 budgets : 1 budget principal, et 16 budgets annexes (10 de parcs d'activités, 1 budget pour le Hameau Agricole de Saint-Thibéry, 1 budget Transport, 1 budget Ordures Ménagères, 1 budget Eau, 1 budget Assainissement et 1 budget GEMAPI.

## **ELEMENTS DE CONTEXTE**

La logique de maîtrise de la dépense publique introduite dans la Loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP 2018-2022), cible d'économie et de contractualisation, dans laquelle un nouvel effort équivalent à 13 Md€ était demandé dès 2018 aux collectivités locales reste de mise.

La Loi de Finances 2019 (LF 2019) apparaît comme un budget de transition, avant la réforme fiscale attendue en 2019, dont la mise en œuvre s'inscrit dans un contexte qui risque d'induire de probables ajustements, tant sur le plan fiscal et financier qu'en matière de réforme des institutions et sur le plan social, avec un risque pour les collectivités de se voir demander un effort accru dès l'automne 2019.

Un des apports principaux de la LF 2019 concerne la DGF, notamment la dotation intercommunale, dont le mode de répartition est profondément modifié. Une enveloppe unique est créée pour l'ensemble des intercommunalités, avec unification de la dotation par habitant.

S'agissant des autres contributions ou dotations, les modifications apportées par la Loi de Finances ne sont pas majeures.

De plus, ne sont désormais plus abordées les contributions au redressement des finances publiques (CRFP), réparties au prorata des recettes réelles de fonctionnement des communes et EPCI de 2014 à 2017, qui se sont traduites par une baisse des dotations. En effet, ces CRFP, clairement identifiées jusqu'à présent, sont désormais définitivement déduites de la Dotation d'Intercommunalité.

Les budgets primitifs 2019 de la C.A. Hérault Méditerranée sont présentés et soumis au vote avec une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018. Le débat sur les orientations budgétaires a eu lieu lors de la séance du Conseil Communautaire du lundi 11 février 2019. Ce débat s'est tenu sur la base du rapport d'orientation budgétaire et a été adopté à la majorité des votants.

## BUDGET PRINCIPAL

Le Budget Primitif 2019 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est construit en tenant compte du coefficient de revalorisation des bases de + 2,2%, et avec une population en augmentation de 1 268 habitants en 2019. Sans actionner le levier fiscal, le renforcement des équipes de terrain et le maintien de notre capacité d'investissement sont les priorités du budget 2019.

Le budget principal 2019 se présente de la façon suivante :

		<b>FONCTIONNEMENT</b>	
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement	57 024 923,25 €	55 715 820,00 €
<b>REPORTS</b>	Résultat de fonctionnement reporté		1 294 634,48 €
	<b>Reprise du résultat de clôture du BA Plein Sud</b>		<b>14 468,77 €</b>
	<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>57 024 923,25 €</b>	<b>57 024 923,25 €</b>
		<b>INVESTISSEMENT</b>	
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement	21 084 538,04 €	24 807 414,26 €
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de 2018	5 555 030,81 €	2 000 000,00 €
	<b>Reprise du résultat de clôture du BA Plein Sud</b>		
	Solde d'exécution reporté	167 845,41 €	
	<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>26 807 414,26 €</b>	<b>26 807 414,26 €</b>

Le Budget annexe du PAEHM Plein Sud a été clôturé au 31 décembre 2018, aussi, le résultat excédentaire de fonctionnement de ce budget annexe est de 14 468.77 €, et est repris de façon anticipée au budget principal 2019.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

***Les évolutions des dépenses et des recettes qui suivent sont calculées par rapport au BP 2018.***

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2019 s'élèvent à 51 294 923,25€, soit en augmentation de 3 %.

#### DEPENSES :

**Le chapitre 011 « charges à caractère général »**, comprenant notamment les divers contrats de maintenance et de prestations de services, les charges afférentes aux fluides, au carburant, à l'énergie,....s'établit à 7 980 000 €, soit en augmentation de + 3,9 %.

**Le chapitre 012 « charges de personnel »** est prévu à 17,93 millions d'€, est en hausse de 1,88%. La prévision 2019 intègre les augmentations réglementaires, l'évolution des carrières, ainsi que l'effort sur les moyens humains nécessaires à la réalisation des missions des services techniques de proximité. Ce chapitre doit s'analyser conjointement avec les remboursements de personnel, relativement stables en 2019, des services communs, du tourisme et des budgets annexes eau et assainissement et GEMAPI, inscrits au chapitre 70.

**Le chapitre 014 « atténuation de produits »** comprend le reversement du FNGIR (10 097 375 €), le reversement de fiscalité envers les communes (les attributions de compensation) pour 4 660 000 €, ainsi que le reversement de la taxe de séjour à l'OT communautaire « Cap d'Agde Méditerranée » pour 4 100 000 €, compensée en recette au chapitre 73. Ce chapitre est en hausse de +0,94 %.

**Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante »** s'élève à 5 421 286 €, soit une hausse de 14,2. Cette hausse s'explique principalement par des nouvelles dépenses :

- 300 000 € de participation au capital social de la SEMOP du Port Fluvial d'Agde et frais d'études règlementaires.
- la nouvelle contribution à la ville d'Agde pour la gestion de la Piscine de Pézenas (335 450 €)

Les autres principales dépenses sont :

- des participations aux organismes de regroupement : pôle aéroportuaire (1 350 000 € en 2019, 1 331 294.98 € en 2018), SCOT du Biterrois,
- de la contribution annuelle de la CAHM au fonctionnement du centre aquatique de l'Archipel (800 000 € en 2019, 723 621.23 € en 2018),
- d'une subvention d'équilibre au budget annexe du Transport (1 100 000 € en 2019, 1 000 000 € en 2018),
- de subventions aux organismes privés pour 750 000 €,

**Les charges financières inscrites au chapitre 66** s'établissent à 724 251,52 €, et sont en baisse de – 8,76 %. Cette baisse s'explique par la réduction mécanique de la part à taux fixe « ancienne ». Les nouveaux contrats d'emprunt présentent des conditions de taux mieux positionnées.

**Au chapitre 68** sont inscrites des dotations aux provisions pour risques et charges, pour un montant de 350 000 € : 100 000 € pour le risque de condamnation sur le dossier du Centre Aquatique de l'Archipel, 150 000 € de provision pour assurer un équilibre de la zone d'activités La Capucière à Bessan, et une nouvelle provision de 100 000 € est inscrite pour les zones d'activités.

## **RECETTES**

Les recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent en 2019 à 54 778 289 €, soit en hausse de +3,3 % par rapport au Budget Primitif 2018.

**Le chapitre 013 « atténuation de charges »** correspond aux remboursements de rémunérations de personnel que perçoit la CAHM, qui sont estimés à 90 000 € (agents des postes intercommunales et maladie des agents non titulaires)

**Le chapitre 70 « produits des services, domaine et ventes diverses »** s'élève en 2019 à 3 244 280 €, soit en hausse de + 9,7 %. Comme indiqué précédemment, la hausse de ce chapitre s'analyse en parallèle de celle du chapitre 012.

**Le chapitre 73 « impôts et taxes »** est prévu à 41 223 787 €. Il regroupe le produit fiscal perçu par la CAHM. **Pour la 10<sup>ème</sup> année consécutive, la CAHM n'augmentera pas ses taux d'imposition ; les taux d'imposition sont maintenus en 2019, à savoir : CFE = 33,40% ; TH = 10,88% ; FNB = 3,45%.**

Le coefficient de la TASCOM est lui aussi maintenu à 1,20%.

En 2019, le reversement prévisionnel du budget des ordures ménagères apparaît au chapitre 73 pour 2 000 000 €.

La part de droit commun du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes) perçue par la communauté d'agglomération est estimée à 1 134 935 €.

**Le chapitre 74 « dotations et participations »** enregistre une baisse de -2,95 % (10 153 322 € en 2019 par rapport à 10 462 403,41 € en 2018). La dotation globale de fonctionnement est estimée en très légère augmentation à 8 131 811€ mais d'autres recettes du chapitre 74 sont en baisse :

- fin des contrats de nos emplois d'avenir aidés : - 110 000 €
- Diminution des subventions du service habitat : - 130 000 €
- Moins d'aides pour les services SEFI et PLIE : - 100 000 €

**Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante »** est de 20 900 € et compte essentiellement les recettes des locaux loués.

Et dans le **chapitre 77 « produits exceptionnels »**, qui est estimé à 46 000 € en 2019 sont comptabilisés les remboursements de sinistres et des remboursements divers.

**L'Autofinancement (023)**, passe de 2 711 000 € au BP2018 à 2 830 000 € au BP 2019.

## LA DETTE

Le budget principal compte 21 emprunts au 31 décembre 2018, représentant un encours de **25 885 662,26 €**.

A fin 2018, 69,2% de l'encours de dette est en taux fixe. 25,5% de nos contrats sont en taux variables et 5,3% en taux structuré. La dette de la CAHM a été diversifiée mais l'encours reste bien sécurisé, ce qui permet à la communauté de se prémunir contre la hausse des taux. La part sur taux monétaires permet de diminuer fortement le coût global de la dette. La faible durée de vie résiduelle de 8 ans s'explique par la mobilisation d'emprunt sur Eonia pour une durée très courte (entre 1 an et 6 mois).

Pour couvrir le besoin de financement des investissements de 2019, l'emprunt prévisionnel est estimé à 4 M€ sur le budget principal 2019. Sachant que les taux variables sont actuellement en territoire négatif à la date de rédaction de cette note, et que les taux fixes sont également bas, nous emprunterons à des niveaux inférieurs que le niveau moyen actuel de la dette à taux fixe. Le projet de budget est donc construit avec une prise de risque très faible voire nulle pour l'exercice à venir.

Afin de conserver un équilibre dans les positions de taux sur le budget principal, la simulation d'emprunt a été scindée en 2 contrats de 2 M€ et 2 M€ aux caractéristiques suivantes :

- 2 M€ sur un taux fixe de 1,80% sur une durée de 20 ans en amortissement trimestriel et linéaire avec une mobilisation des fonds au 30 juin 2019
- 2 M€ sur Euribor 3 mois + 0,80% sur une durée de 20 ans en amortissement trimestriel et linéaire avec une mobilisation des fonds au 30 juin 2019.

Sur ces bases, l'encours de dette projeté au 31 décembre 2019 serait de de 29,2 M€, avec un taux moyen de 2,30%, une durée de vie résiduelle moyenne de 12 ans et 3 mois. La nouvelle répartition de la dette serait de 67,7% à taux fixe, 28,6% à taux variable et 3,7% à taux fixe alternatif.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **DEPENSES :**

Les dépenses d'investissement s'établissent à 21 084 538,04 € au BP 2019 (soit + 1,47 M €) et à 5 555 030,81 € pour les restes à réaliser de 2018. Ces nouvelles inscriptions sont essentiellement composées de :

- 17 412 278,17 € de dépenses d'équipement,
- 2 584 728,87 € de remboursement de capital de la dette.

Les principaux investissements inscrits sont les suivants :

- Amélioration de l'habitat dans le cadre des politiques contractuelles (OPAH RU, PIG façades et POPAC...) : 950 000 € de l'agglo qui génèreront 2 625 000 € d'investissements,
- 4 200 000 € pour la dernière phase de travaux de restauration du Château Laurens, et 600 000 € d'études de maîtrise d'œuvre, avec 62,7% de nouvelles subventions et 69 % de solde de subventions sur la tranche ferme des travaux qui était de 3 050 000 €,
- 1 950 000 € pour la construction et l'aménagement de la pépinière Gigamed et l'inscription des soldes des subventions pour Gigamed et Gigamed Explore,
- 1 200 000 € pour la desserte en très haut débit des communes, avec 543 236,72 € de recettes,
- 1 000 000 € pour le programme de renouvellement et la modernisation du matériel et en particulier du parc roulant,
- 823 650,27 € pour l'entretien et la modernisation des parcs d'activités,
- 585 600 € pour le schéma directeur des eaux pluviales, qui sera financé à 78,9%,
- 540 000 € d'acquisitions et de travaux pour la Maison des projets à Agde, financés à 50%,
- 500 000 € de fonds de concours aux communes membres,
- 300 000 € de participation pour le rond-point d'entrée de Portiragnes,
- 280 000 € pour le développement du site des métiers d'art,
- 263 500 € de participation aux phases pré-opérationnelle et opérationnelle des travaux d'Aquadomia « 3<sup>ème</sup> tranche des Maillons Nord-Gardiole et Biterrois ».

### **RECETTES :**

Les recettes réelles d'investissement du BP2019 sont de 18 927 414,26 € et sont essentiellement composées :

- Pour 3 730 000 € de l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2018,

- De 8 843 528,38 € de subventions des différents partenaires financiers
- De 2 253 885,88 € du FCTVA
- 4 000 000 € d'emprunt prévisionnel

Il y a 2 000 000 € d'emprunt pour les restes à réaliser de 2018.

### **RATIOS FINANCIERS DU BUDGET PRINCIPAL**

	CAHM 2019	Moyennes nationales de la strate – DGFiP comptes de gestion 2016 ; calcul DGCL
1. Dépenses réelles de fonctionnement / population	659,75	352
2. Produit des impositions directes / population	430,79	326
3. Recettes réelles de fonctionnement / population	702,10	422
4. Dépenses d'équipement brut / population	124,88	78
5. Encours de dette / population	332,84	365
6. DGF / population	104,56	105
7. Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	34,94 %	36,8 %
8. Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct.	93,96 %	90,8 %
9. Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	17,78 %	18,4 %
10. Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	47,40 %	86,6 %

### **BUDGETS ANNEXES**

Clôture du Budget Annexe du PAEHM Plein Sud au 31/12/2018 .

- **Budgets Annexes des PAEHM :**

Budget Annexe PAEHM La Capucière à Bessan

4,7 M€ de travaux sont prévus en 2019, avec les premières recettes significatives issues du programme de commercialisation.

Budget Annexe PAEHM Le Puech à Portiragnes :

Ce parc d'activité est aménagé et en phase de commercialisation. Il est prévu 25 000 € de petits travaux.

Budget Annexe PAEHM L'Audacieux à Florensac :

20 000 € prévus pour des petits travaux.

Budget Annexe PAEHM Les Roches Bleues à Saint-Thibéry :

15 000 € de crédits sont prévus sur ce budget.

#### Budget Annexe PAEHM La Méditerranéenne à Agde :

Le projet de la Méditerranéenne se poursuit. Pour 2019, il est prévu 2 M€ de travaux de démolition, 300 000 € d'acquisitions foncières et 150 000 € d'études.

#### Budget Annexe PAEHM Le Roubié à Pinet :

Ce parc d'activités a une superficie de 5 hectares pour environ 24 lots. 1,9 M€ doivent être inscrits pour des travaux qui sont programmés dès mars 2019 et 100 000 € de solde d'acquisition foncière.

#### Budget Annexe PAEHM Jacques Cœur à Montagnac :

200 000 € d'études sont prévus.

### **Budget Annexe Transport**

En 2019, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3,8 M€ et le versement transport est estimé à 2 400 000 €. La participation du budget principal est de 1 M€. Au niveau de l'investissement, 100 000 € sont inscrits pour le renouvellement partiel du mobilier urbain et le jalonnement des modes doux.

### **Budget Annexe des Ordures Ménagères**

Ce budget annexe retrace la gestion du service de collecte et traitement des ordures ménagères. La TEOM perçue est encaissée sur ce budget annexe et reversée au SICTOM. Le taux n'a pas été modifié depuis 10 ans et il est reconduit pour l'année 2019.

### **Budget annexe GEMAPI**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le bloc de compétence relatif à la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) est transféré de plein droit à la Communauté d'Agglomération. Il a été créé en 2018 ce budget annexe afin d'identifier les coûts de ce service.

En fonctionnement, les dépenses réelles s'élèvent à 922 268 €. Avec des charges à caractère général de 522 279 € et 362 570 € de charges de personnel.

Au niveau de l'investissement, il est prévu 3,9 M€ de dépenses d'équipement qui se rajoutent aux 2,2 M€ d'acquisitions et de travaux reportés de l'exercice 2018 :

- **Protection du littoral** : 800 000 € de nouveaux crédits. Les études techniques sont menées en commun avec la commune de Valras afin d'optimiser la gestion des sédiments pour les travaux et opérations d'entretien. Démarrées en 2018, elles se poursuivent en 2019, ainsi que les acquisitions déjà engagées pour libérer le foncier. Le montant pour l'ensemble de ces prestations s'élève à 2,3M€. De plus, les études de maîtrise d'œuvre et les suivis nécessaires à la finalisation de la protection du littoral du Grau d'Agde seront réalisés pour un montant de 60 000 €. L'objectif est de limiter l'impact des coups de mer, de permettre à la biodiversité de se développer et aux activités de se maintenir.
- **Epanchoirs** : la réalisation des travaux sur 3 épanchoirs a débuté fin 2018 et sera achevée au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 pour un montant de 0,7 M€. Ces travaux sont subventionnés à 60% (20% Europe, 20% FNADT et 20% Région).

- **Digues** : 1,1 M€ de nouveaux crédits. Les suivis réglementaires confiés au bureau de contrôle Véritas se poursuivent ainsi que la préparation des dossiers de classement des ouvrages conformément à l'évolution de la réglementation. Par ailleurs, les études de maîtrise d'œuvre et la constitution des dossiers réglementaires sont programmées pour les projets de protection rapprochée de Bessan (420 000 € au total) et de Portiragnes plage (420 000 €). L'analyse multi-critère sera lancée concernant la digue de Pézenas, en lien avec le projet de renaturation de la Peyne pour un montant total de 444 000 €. Ces projets sont financés à hauteur de 80% par les partenaires.
- Acquisition de matériel technique pour 565 000 €.

A la vue de l'accroissement des coûts d'investissement et de fonctionnement, la CAHM a voté un produit dédié de 1 800 000 € pour l'année 2019 (identique à celui de 2018), en conseil communautaire du 9 juillet 2018.

L'emprunt prévisionnel 2019 est estimé à 1,7 M€.

### **Budget Annexe EAU**

Les dépenses d'équipement prévues au Budget 2019 sont estimées à 5,5 M€. Ci-dessous quelques exemples de travaux projetés en 2019 sur les communes de la CAHM :

- Pour 1 200 000 € de travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable, y compris les branchements et les compteurs sur les communes de Bessan, Florensac, Pézenas, Pomérols.
- Pour 400 000 € des travaux de renforcement des réseaux d'eau potable sur le Cap d'Agde (secteur Ile des Loisirs)
- Pour 150 000 € des travaux de mise en conformité des têtes de forage sur la commune de Portiragnes
- Pour 450 000 € des travaux d'extension de réseau sur le chemin de la Renga, ainsi que le forage de la barquette sur la commune de Bessan.

### **Budget Annexe ASSAINISSEMENT**

Les dépenses d'équipement pour l'année 2019 sont estimées à 6,4 M €. Ci-dessous quelques exemples de travaux projetés en 2019 sur les communes de la CAHM :

- Mise en séparatif des réseaux sur la commune de Bessan pour 500 000 €
- Réutilisation des eaux traitées de la station d'épuration Posidonia pour 200 000 €
- Réhabilitation des postes de refoulement et réseaux sur les communes d'Agde et de Vias pour 500 000 €.
- Extension des réseaux sur Lézignan la Cèbe pour 130 000 €
- Réhabilitation des réseaux sur les communes de Florensac (500 000 €), sur Montagnac et Pézenas pour 200 000 €, sur Saint Thibéry (110 000 €)
- Création d'un bassin d'orage sur Pomerols pour 400 000 €.

Les tarifs de ces deux services ne seront pas augmentés en 2019.

## BUDGETS ANNEXES CONSOLIDES

<b>TOTAL FONCTIONNEMENT 2019 des Budgets Annexes (crédits votés + reports)</b>	
B.A. « TRANSPORT ».....	3 776 245,00 €
B.A. « LE PUECH ».....	1 604 423,29 €
B.A. « ROCHES BLEUES »...	69 845,00 €
B.A. « CAPUCIERE ».....	14 930 347,42 €
B.A. « LES CLAIRETTES ».	59 515,33 €
B.A. « PARC TECHNO »....	324 729,20 €
B.A. « L'AUDACIEUX »..	567 268,18 €
B.A. « LA MEDITERRANEENNE »	6 800 698,25 €
B.A. « LE ROUBIE ».....	2 729 257,93 €
B.A. « JACQUES CŒUR ».....	247 342,25 €
B.A. « EXTENSION DE LA SOURCE ».....	25 000,00 €
B.A. « HAMEAU AGRICOLE DE ST THIBERY »..	878 364,46 €
B.A. « ORDURES MENAGERES ».	20 550 248,00 €
B.A. « EAU ».....	9 613 427,39 €
B.A. « ASSAINISSEMENT ».....	8 210 915,00 €
B.A. « GEMAPI ».....	1 950 000,00 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>72 337 626,70 €</b>

<b>TOTAL INVESTISSEMENT 2019 des Budgets Annexes (crédits votés + reports)</b>	
B.A. « TRANSPORT ».....	100 000,00 €
B.A. « LE PUECH ».....	1 880 917,29 €
B.A. « ROCHES BLEUES »...	124 690,00 €
B.A. « CAPUCIERE ».....	15 520 347,42 €
B.A. « LES CLAIRETTES ».	116 030,66 €
B.A. « PARC TECHNO »....	639 458,40 €
B.A. « L'AUDACIEUX »..	963 954,81 €
B.A. « LA MEDITERRANEENNE »	8 134 146,36 €
B.A. « LE ROUBIE ».....	3 457 515,86 €
B.A. « JACQUES CŒUR ».....	294 684,50 €
B.A. « EXTENSION DE LA SOURCE ».....	25 000,00 €
B.A. « HAMEAU AGRICOLE ».....	1 247 968,58 €
B.A. « ORDURES MENAGERES ».	0,00 €
B.A. « EAU ».....	8 176 443,28 €
B.A. « ASSAINISSEMENT ».....	13 344 352,95 €
B.A. « GEMAPI ».....	6 699 505,35 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT .....</b>	<b>60 724 509,05 €</b>